

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** (3): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Artikel:** Des fortifications en Suisse. Part I  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335320>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 3 (1880.)

---

## DES FORTIFICATIONS EN SUISSE

### I

La question des fortifications à élever en Suisse a été enfin posée nettement dans la dernière session des Chambres fédérales. M. le major Ryniker, député d'Argovie, en a nanti le Conseil national, et quelques mots de réponse de M. le conseiller fédéral Hertenstein, chef du Département militaire suisse, ont appris qu'un projet était en élaboration. Une brochure zuricoise, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, et quelques articles de journaux allemands et suisses, viennent aussi de raviver ce grave problème. Nous prendrons également la liberté de l'aborder de nouveau pour essayer de l'acheminer, sinon à une solution rationnelle, ce qui serait difficile en ce moment, au moins à quelques mesures préliminaires ne compromettant pas la solution rationnelle qui devra se produire un jour ou l'autre.

Pour commencer, nous rappellerons que cette question, même sous sa forme actuelle, n'est pas nouvelle. On la discute depuis une trentaine d'années. La démolition des fortifications de Genève, de Bâle, de Soleure, par suite de nécessités locales et civiles plus que militaires; la cession de la vallée des Dappes à la France; l'annexion à la France de la Savoie, y compris la zone de neutralité suisse; les contre-coups des diverses guerres européennes, notamment de la guerre franco-allemande, furent autant d'occasions pour maints militaires suisses de réclamer la création d'ouvrages permanents sur plusieurs points de notre territoire.

L'autorité fédérale ne resta point sourde à ces demandes. Elle fit réparer, renforcer, compléter les barrages de Luziensteig, de Saint-Maurice, de Bellinzone; elle nantit de la question de nouvelles places fortes plusieurs commissions législatives, et des comités d'officiers furent chargés de fournir des avant-projets d'un réseau plus ou moins complet.

Un grand nombre de reconnaissances, de mémoires, de dessins furent ordonnés dans ce but, et les archives fédérales regorgent de propositions aussi nombreuses que variées.

Cela étant, d'où vient que la période d'exécution n'ait pas encore remplacé la période d'élaboration ?

C'est que plus on étudie sérieusement le problème, et plus on voit les charges énormes, les difficultés, les dangers même qui s'y rattachent.

Les charges : C'est une dépense d'une cinquantaine de millions de francs au minimum, pour avoir un système défensif de quelque valeur. Or, avec les progrès incessants et prodigieux de l'artillerie pendant ces vingt dernières années, il eût été difficile de trouver une période de temps pendant laquelle on aurait osé entreprendre la construction de fortifications permanentes sans craindre qu'elles ne dussent, au moment de l'achèvement, être reléguées au rang des vieilleries, ni plus ni moins que nos excellents fusils de chasseurs et carabines de 1860-63, démonétisés à peine créés. Si des fusils peuvent se transformer ou se remplacer sans grands frais, il n'en est pas de même de forteresses trop dominées, trop faibles de profils ou trop rapprochées.

Les difficultés : Elles tiennent à la diversité des vues sur le mode de défense de la Suisse, même de la part des hommes d'Etat et des militaires les plus experts en la matière. Cette diversité de vues, inhérente à notre particularité d'Etat fédératif et de milices, qui disparaîtrait lors d'une mise sur pied sous la double pression des sentiments patriotiques et des liens de la hiérarchie, est si puissante en temps de paix qu'elle ne permet pas l'accord nécessaire pour décider, une fois pour toutes et sur des points immuables, du sacrifice d'une cinquantaine de millions de francs de préparation à la guerre. Les uns pensent que si la Suisse est attaquée, c'est par des guérillas locales qu'il faut défendre chaque pouce de terrain; d'autres qu'il suffira de « voler à la frontière » à la première menace de l'étranger; d'autres que nous ne verrons jamais la guerre, puisqu'on ne l'a plus eue depuis les jours de Napoléon I<sup>er</sup>; d'autres enfin que nous aurons toujours le temps, quand sonnera l'heure critique, de faire comme les Russes à Sébastopol, comme les Américains à Richmond, à Washington et en cent autres endroits, comme les Turcs récemment à Plewna, comme nous-mêmes, en 1856, à Bâle, sous la direction du colonel Delarageaz, c'est-à-dire d'improviser les retranchements voulus. De telles divergences d'opinion, jointes aux perspectives des dépenses susmentionnées, n'aboutissent naturellement pas à faire désigner, en temps de paix, les points à fortifier d'avance.

Les dangers : Si au premier abord il peut sembler que toute création de place forte, de redoute ou d'ouvrage quelconque est un renfort n'ayant que l'inconvénient de coûter trop d'argent, quand on y regarde de plus près et quand on consulte simplement l'histoire des dernières guerres, on voit au contraire que des places fortes et même très fortes en soi, mais mal situées stratégiquement, sont plus nuisibles qu'utiles, sont des points faibles d'une armée, au lieu d'être des points forts. Outre leurs frais de construction et d'armement, elles absorbent, ne se défendant pas toutes seules, un personnel et

in matériel précieux qui seraient mieux employés ailleurs, et elles exercent sur les opérations une attraction souvent pernicieuse.

Dans la dernière guerre d'Orient, les formidables places turques du Danube et du quadrilatère de Schoumla, ainsi que les vigoureuses défenses improvisées de Plewna et de Shipka, sans appui plus en arrière, n'ont servi, une fois tournées ou enlevées, qu'à précipiter le dénouement et à changer en déroute la défense de la Roumélie et des abords de la capitale ottomane. Les Russes auraient dicté la loi dans Sainte-Sophie même, sans l'arrivée de la flotte britannique à l'entrée du Bosphore, tandis qu'avec la moitié seulement de leurs hommes encore enfermés dans les places du Danube, les pachas eussent pu faire une honorable défense de Constantinople.

Pendant la guerre franco-allemande, la place centrale de Paris, celle de Belfort, devenue aussi un centre accidentel d'opérations, rendirent d'immenses services; mais Metz enchaîna à son triste sort et fit capturer la meilleure et la plus forte armée de la France; mais Sedan et Mézières menèrent Napoléon III et l'armée de Mac-Mahon à leur perte, au lieu de sauver Metz.

En 1866, la position centrale et camp retranché de Vérone permit aux Autrichiens de braver et de châtier les attaques supérieures de l'Italie; en même temps les places excentriques de Königgrätz et l'Olmütz faussaient leurs opérations de la Bohême et de la Moravie et les mettaient, en une seule grande bataille, aux pieds des Prussiens, dictant la loi devant Vienne.

En 1863-4, on vit la vaillante petite armée danoise tirer un excellent parti de son noyau retranché de Duppel-Alsen, tandis que sa coûteuse muraille de Chine du Danewerke risqua de lui être fatale et lui fut complètement inutile.

C'est qu'en effet les réseaux d'ouvrages permanents, dans leur ensemble comme dans leurs détails principaux, doivent être conçus et établis d'après les vues politiques, stratégiques, tactiques qui dicteraient le plan d'opérations, qui présideraient, pour parler de la Suisse, au programme général de la défense du pays.

Or ce programme est resté jusqu'à présent à l'état d'éventualité insondable, de sombre arrière-plan, d'hypothèse angoissante et nébuleuse, de cauchemar à écarter plutôt que de problème à résoudre.

Pour parler exactement, il n'existe pas de tel programme, et l'on pense assez communément en Suisse qu'il n'en saurait exister d'avance. Partant, il devient bien difficile de déterminer, aussi d'avance, les meilleurs points à fortifier. Pour les uns, en prenant, par exemple, notre front de l'ouest, ce seraient les localités riches et peuplées, Bâle, Soleure, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Genève, en y réédifiant, avec les perfectionnements voulus, tout ce qu'on a renversé naguère; pour d'autres, les défilés du Jura traversés par des lignes

de chemins de fer ou des routes principales; pour d'autres, des ponts plus en arrière et quelques points des lignes de défense du Jura, (Les Rangiers), de la Birse, de l'Aar, des Lacs, de la Thièle, de la Venoge, de l'Aubonne, de la Promenthouse; puis ou bien les hauteurs de Pomy, de Thierrens, les rives de la Broye, de la Sarine, etc.

Et si l'on tient compte de tous ces projets et desiderata, ayant chacun le bénéfice de quelques excellentes raisons, on arrive à constater, sinon, comme on l'a dit après les reconnaissances et les projets de 1860, qu'il n'y aurait pas assez de terre dans le canton de Vaud pour y élever tous les ouvrages proposés, au moins que le gros de nos ressources en matériel et en personnel serait absorbé par les seules garnisons de sûreté de ces ouvrages et qu'il ne resterait qu'une fraction très-minime de l'armée pour marcher à l'ennemi.

Il ressort de ces indications qu'en matière de création de fortifications, il faut savoir se limiter au strict nécessaire et s'appliquer soigneusement, dès le début, à distinguer entre le nécessaire et le superflu, entre le principal et l'accessoire.

Il nous paraît que le nécessaire, pour nous Suisses, est de donner à nos cent mille hommes d'armée active le point d'appui indispensable à toute armée qui doit tenir la campagne. A une armée d'opérations, il faut, en premier lieu, une base d'opérations; non une base idéale, fluide, répandue sur toute la surface de notre libre patrie et dans tous les cœurs des bons citoyens, comme on le dit à la tribune de nos tirs fédéraux, mais une base fortifiée en bons murs et bons revêtements avec double ceinture de forts, et 2000 à 2500 gros canons, base renfermant nos arsenaux, nos poudrières, nos fabriques d'armes et de munitions, nos magasins, nos manutentions, nos casernes de personnel à l'instruction; toutes choses indispensables à l'entretien d'une armée en campagne, qui ne peuvent pas s'improviser au moment critique et qui doivent constamment être à l'abri d'un coup de main.

Tant que nous n'aurons pas cette base, il serait imprudent de nous flatter d'avoir un état militaire sérieux. Nous avons cent mille soldats bien armés, bien disposés, pas mal exercés; mais il leur manque la grande giberne d'Etat, la base fortifiée, pour former une armée d'opérations proprement dite.

Occupons-nous de décréter cette base et d'en choisir l'emplacement. Le respect de nos voisins pour la frontière suisse garnie ou non de fortins, viendra ensuite tout seul, car ils sauraient aussi que la violation intentionnelle de cette frontière serait non un simple incident diplomatique, mais un *casus belli* immédiat, et nul d'entr'eux, pas même le puissant Empire allemand, ne se mettrait de gaieté de

cœur une telle guerre sur les bras, s'ajoutant à la guerre principale.

Nous admettons qu'on examine en même temps, et très-attentivement, la question de savoir si nos institutions fédératives exigent que nous ayons plusieurs bases, au lieu d'une seule, et si nos ressources le permettraient. Mais décidons le principe de la nécessité de la base d'opérations, comme premier pas indispensable, comme préliminaire inévitable dans le problème de nos fortifications à construire.

Une fois ce premier jalon posé, tout sera simplifié et réduit aux dépenses strictement nécessaires; les autres jalons se placeront facilement, mais très-diversement, suivant le point ou les points ou la zone ou le quadrilatère qui formeront notre base, tandis que ce serait l'inverse en commençant par fixer les points frontières et intermédiaires, sans savoir où est leur point d'appui.

A la vérité quelques points extrêmes de nos frontières, défilés du Jura et des Alpes, passages du Rhin, peuvent rentrer dans toutes les hypothèses de situation de cette base et dans tous nos plans d'opérations, moyennant qu'on les construise à forts profils et petits développements, de manière à n'absorber que de faibles garnisons permanentes, 100 à 200 hommes au plus; et dans ces limites, s'il ne fallait que cela pour calmer les inquiétudes stratégiques, vraies ou feintes, de nos voisins d'outre Rhin et d'outre Jura, nous pourrions bien, sans nous ruiner ni compromettre la solution rationnelle, nous accorder ce luxe à titre diplomatique plutôt que stratégique. En construisant quelques blokhaus blindés et une ou deux têtes de ponts casematées dans le Jura bernois et neuchâtelois et sur le Rhin, entre Schaffhouse et Bâle, surtout à Bâle, nous accomplirions tous ces devoirs de neutralité que nous avons manifesté l'intention de remplir par nos barrages alpestres de Luciensteig, de Bellinzone, le St-Maurice.

Dans le temps présent, ces ouvrages, sans valeur pour nous, n'ont également plus la valeur européenne qu'ils avaient à l'origine, quand les deux centres des luttes européennes se trouvaient, non à Berlin et à Paris, comme aujourd'hui, mais à Paris et à Vienne, un peu à Londres et à St-Pétersbourg, avec l'Allemagne et l'Italie pour champs d'opérations.

En attendant que nous revenions sur ce côté spécial et accessoire de la question des fortifications à élever en Suisse, ce que nous ferons en discutant divers articles de journaux, nous prendrons la liberté d'appuyer notre opinion sur l'importance d'une base d'opérations suisse, en reproduisant ici quelques extraits d'un travail qui date déjà de 1860 et dont l'argumentation et les conclusions ont été singulièrement renforcées par les événements militaires des vingt dernières années.

Après avoir exposé l'origine de la neutralité suisse, datant légalement des traités de Vienne de 1815, traités souvent violés comme beaucoup d'autres subséquents au détriment des faibles; puis les heureuses conséquences politiques de cette neutralité pour l'Europe et surtout pour la Confédération helvétique, l'auteur conseille à la Suisse de ne compter que « sur elle-même soit pour faire respecter sa neutralité, soit afin de pouvoir, si, contre son gré, elle était entraînée par les événements, empêcher qu'à l'issue de la lutte les forts ne se réconcilient aux dépens du faible ». Il se demande ensuite si l'organisation militaire de la Suisse est à même de remplir ce but, et il conclut, en somme, pour l'affirmative, moyennant que l'armée fédérale se maintienne « à la hauteur des progrès qui se font dans les autres pays ». Cette armée forme, dit-il, « un ensemble solide et bien ordonné, dont les armées étrangères seraient imprudentes de ne pas apprécier la signification sur le terrain ».

Ici l'auteur ajoute un prudent et significatif *toutefois*, qui renferme tout notre sujet actuel, et nous lui laisserons la parole :

« Toutefois, nous ne sommes plus au temps des batailles de Sempach, de Morgarten, de Grandson ou de Morat.

Sans doute, comme disait Napoléon un jour à un auteur militaire : *Les principes, c'est très bien; mais ce n'est pas tout, il faut encore se battre*. En dernière analyse c'est le combat qui décide. Cependant de nos jours, grâce aux exemples donnés par Napoléon lui-même, l'importance d'une victoire ou d'une défaite dépend des combinaisons qui ont amené l'une ou l'autre.

De même qu'une armée qui envahit un Etat, doit par ses mouvements préalables, chercher à atteindre les intérêts vivaces du pays, à désorganiser et détruire ses moyens de résistance, de même aussi l'armée de l'Etat envahi doit être dans la possibilité de défendre ces intérêts, d'empêcher la désorganisation et la destruction des moyens de résistance, enfin elle ne doit pas tout livrer aux chances d'une bataille.

L'organisation militaire de la Suisse, quelque vigoureux que soit le système de défense qu'on a adopté, satisfait-il à toutes ces conditions, peut-il parer aux éventualités fâcheuses que nous avons signalées? C'est ce qui malheureusement doit être contesté.

Le système adopté ne cherche pas à remédier aux inconvénients qui naissent de l'éparpillement des contingents sur tout le territoire et de la difficulté de les rassembler, non seulement à cause des distances à parcourir, mais encore parce que dans les localités menacées il naîtra infailliblement le désir, assez naturel dans des milices, de défendre avant tout leurs foyers.

S'il est impossible de changer radicalement cet état de choses, il est imprudent de compter, pour en éloigner les dangers, sur les sentiments patriotiques seuls. Il est indispensable de stimuler ces sentiments par des mesures qui font naître la confiance et portent

dans les esprits la conviction que l'intérêt de tous est dans une défense commune et concentrée.

Il est un second défaut qui est plus essentiel encore, c'est que tout le matériel de guerre des différents contingents : les objets d'équipement, les approvisionnements de vivres et de munitions, les ateliers de fabrication de ces dernières, sont disséminés dans les divers cantons, dans des lieux ouverts, et, par conséquent, exposés à tomber, en cas d'invasion, dans les mains de l'ennemi. Or, si cela arrivait, la Suisse se trouverait, presque dès son entrée en campagne, privée d'une partie de ses moyens de guerre, et, par conséquent, dans l'impossibilité d'opposer une résistance efficace et un peu prolongée.

Il y a plus, dans son organisation militaire actuelle, l'armée fédérale manque de point de concentration et de ralliement, d'un *centre* autour duquel se groupe la défense, d'un *pivot* d'où peuvent rayonner les opérations offensives. C'est là un défaut doublement grave dans un pays politiquement divisé et où naturellement tout, même la défense, tend à l'éparpillement.

Quelque circonscrit que soit le pays, il n'en est pas moins certain que, si l'on veut se défendre partout, on ne réussira à se défendre nulle part.

C'est, au contraire, ce me semble, précisément parce que les distances à parcourir par l'ennemi sont si courtes qu'un point de ralliement, un pivot défensif et offensif est nécessaire.

Sans ce pivot central, les opérations défensives manqueront d'ensemble et seront empreintes d'hésitation; les opérations offensives n'auront pas la vigueur nécessaire. Dans les unes comme dans les autres, le sort de tout le pays pourra ne dépendre que d'un succès.

Quelques considérations plus spéciales nous semblent nécessaires pour prouver la vérité de ce que nous avançons.

Commençons d'abord par une observation qui ne nous paraît pas sans importance.

Depuis l'institution des télégraphes électriques et l'établissement des chemins de fer, les crises politiques peuvent se résoudre instantanément, et les préparatifs de guerre s'accomplissent avec une célérité qui échappe à l'observation.

Nous en avons eu la preuve dans la dernière guerre d'Italie.

L'Autriche n'annonça que deux jours d'avance son intention d'entrer dans le Piémont, et cependant, lorsque son armée franchissait le Tessin, les premiers échelons français atteignaient déjà le Mont-Cenis et d'autres détachements débarquaient à Gênes.

Qu'on se figure la Suisse en butte à une incursion aussi imprévue et on ne manquera pas de reconnaître combien le défaut d'un centre d'action pourra lui devenir funeste.

Admettons, toutefois, que la Suisse, mise en garde, aura pris ses précautions d'avance, qu'elle aura concentré ses troupes et son matériel de guerre. Les chances lui seront-elles, dans son organisation actuelle, plus favorables pour une résistance prolongée? Ne resteront-elles pas subordonnées au hasard d'une seule bataille? C'est ce que nous allons rapidement examiner.

La Suisse est exposée de quatre côtés à des invasions.

Elle peut être envahie du midi par l'Italie, du nord par l'Allemagne, de l'est par l'Autriche, de l'ouest par la France.

Nous ne nous arrêtons pas à une invasion italienne. Pour le moment, elle n'est guère dans l'ordre des choses possibles. D'ailleurs, ici le théâtre de guerre est restreint à une seule province. Les lignes offensives et défensives sont déterminées par la nature des localités.

Il n'en est pas de même dans le cas d'invasion par le nord, par l'est ou par l'ouest de la Suisse.

Dans chacune de ces trois hypothèses, l'armée envahissante pénètre par quelques marches bien combinées dans le cœur de la Suisse, et après avoir tourné et débordé les lignes de défense partielles, scinde le théâtre de la guerre en deux parties qu'elle menace alternativement.

Ainsi, une invasion du nord opérée par Waldshut, au confluent du Rhin et de l'Aar, conduit l'ennemi, par une marche rapide, entre cette dernière rivière et la Reuss, jusqu'au canton de Lucerne, séparant par cette marche la Suisse orientale de l'occidentale.

Une invasion de l'est obtient en quatre ou cinq étapes le même résultat.

Une armée autrichienne débouchant de Feldkirch et de Vaduz déborde les positions du lac de Constance, de la Limmat et de la Reuss, et se trouve transportée également au cœur de la Suisse, pouvant à son gré soumettre la partie orientale et se porter sur l'occidentale.

Une invasion de l'ouest offre les mêmes chances favorables à l'envahisseur. Tandis qu'un détachement débouchant de Pontarlier envahit le Pays de Vaud, et qu'un autre descendant par le Munsterthal se porte sur Berne, le gros des forces françaises pénètre par Bâle et Aarbourg dans le cœur de la Suisse vers la Reuss, menaçant également l'orient ou l'occident du pays.

Devant chacune de ces invasions, les opérations de l'armée fédérale seront nécessairement indécises et peu propres à arrêter les progrès de l'ennemi.

Manquant de base d'opération, car les conditions locales ne permettent pas de considérer la chaîne des Alpes comme telle, l'armée fédérale, n'ayant pas de ligne de retraite assurée, ne manœuvrera qu'avec hésitation devant un ennemi entreprenant.

Recherchée par lui comme le véritable objet d'opération, l'armée suisse sera placée dans l'alternative ou d'abandonner à l'ennemi une moitié de la Suisse pour défendre l'autre, ou de se diviser pour les défendre toutes deux, ou enfin de risquer tout le sort du pays dans une bataille rangée qui, vu l'absence d'une ligne de retraite assurée, devra, en cas de simple insuccès, devenir funeste et compromettre toutes les chances d'une résistance prolongée.

Nous le voyons donc, ce qui fait défaut à l'organisation militaire actuelle de la Suisse, sous le rapport politique, matériel et stratégique, c'est une base d'opérations solide, un point de départ, de concentration et de ralliement.

Cette condition si indispensable ne peut lui être donnée que par l'établissement d'une grande place forte fédérale, qui, servant de dépôt pour le matériel de guerre, pour les approvisionnements de bouche et de munitions, ou si l'on veut d'atelier pour la confection de ces dernières, deviendrait en même temps le pivot des opérations offensives et défensives.

Qu'on ne se laisse pas arrêter par les susceptibilités et les jalousies que pourrait éveiller la crainte de la prépondérance qu'acquerrait le canton où cette place forte serait établie.

Les considérations stratégiques doivent être ici les seules dominantes.

Il est indispensable que l'emplacement de la forteresse soit combiné de manière à ce que d'un côté elle assure autant que possible les communications entre les différentes parties de la Suisse par des voies inabordables à l'ennemi, que de l'autre elle ait un rayon d'action étendu, et permette à l'armée qui y serait concentrée d'en déboucher dans toutes les directions pour ses mouvements agressifs. Appuyée sur une semblable place forte, l'armée fédérale verrait changer du tout au tout à son avantage sa position vis-à-vis de l'ennemi.

Par les communications intérieures du pays, toujours à même de recueillir les renforts et les contingents des cantons, même les plus éloignés, elle pourra, en prenant sa position fortifiée pour base, se livrer sans danger à des opérations agressives.

A portée de ses ressources en matériel et en approvisionnements, elle aura en cas d'insuccès une retraite sûre, où elle pourra se réorganiser.

Enfin, même au cas où l'ennemi s'approcherait de la place pour l'assiéger, elle trouvera, par les routes intérieures dont elle dispose, la possibilité de l'inquiéter et de le forcer à lever le siège.

Placée dans des conditions à peu près identiques, la Belgique a compris toute l'importance d'une semblable conception. Jouissant, elle aussi, d'une neutralité garantie par les grandes puissances, elle a de plus des voisins particulièrement intéressés au maintien de son indépendance.

L'empereur des Français, pour prouver combien est peu fondée l'intention qu'on lui prête de conquérir ou plutôt de *revendiquer* la frontière du Rhin, a dit que la France ne peut pas atteindre ce but sans occuper aussi la Belgique et que la conquête de ce dernier pays évoquerait nécessairement une coalition européenne.

Eh bien, malgré ces conditions de sécurité que les intérêts majeurs de ses voisins donnent à la Belgique, elle n'en a pas moins cru devoir chercher dans sa propre organisation militaire des moyens de défense efficaces.

Après des discussions approfondies et lumineuses, les contradictions, soulevées par des considérations secondaires et des jalousies ou susceptibilités locales, se sont tues devant les nécessités de l'intérêt général. Les Chambres ont reconnu l'urgence de l'établissement d'une place forte. Elles ont décidé que la ville d'Anvers serait choisie à cet effet et elles ont accordé largement au gouvernement le moyen

de donner aux fortifications le développement qu'exige la position de cette place forte, et la destination qu'elle doit remplir.

La Suisse, on l'a mentionné, n'est pas dans des conditions politiques aussi favorables. Elle doit donc, plus que la Belgique, éprouver la nécessité d'entrer dans la même voie.

Et que l'opinion publique ne se laisse pas séduire par les théories que l'on a mises en avant depuis le siège de Sévastopol.

A l'époque où les alliés parurent devant cette place, elle n'était fortifiée, il est vrai, que du côté de la mer, et ce ne fut qu'en présence de l'ennemi que furent élevés les remparts, les bastions et les batteries du côté de terre.

Ce fait est incontestable. Il ne saurait toutefois se répéter ailleurs avec le même succès.

En premier lieu, les Russes purent disposer, pour armer leurs fortifications, de l'artillerie de gros calibre de leurs vaisseaux qu'ils désarmèrent. Ils avaient, de plus, un dépôt considérable de munitions et de projectiles. Enfin, ils purent profiter du temps qu'il fallait à l'ennemi pour débarquer à son tour son artillerie de siège.

En second lieu, il est incontestable que cette forteresse improvisée, sans abris casematés, ni blindages, était fort imparfaite et ne remplissait pas toutes les conditions nécessaires.

Au rebours de ce qui se passe habituellement dans les sièges de places dûment fortifiées, les troupes assiégées, exposées sans abri au feu concentrique des batteries ennemies, éprouvaient des pertes beaucoup plus considérables que les assiégeants. Les jours de bombardement général, les pertes dans la place s'élevaient, en moyenne, à près de trois mille hommes.

Pour éviter les frais fort considérables que nécessiterait la construction d'une grande place d'armes, la Suisse pourrait, pour le moment, s'arrêter à une mesure combinée sur les faits qui se sont produits à Sévastopol.

Après avoir choisi un emplacement convenable sous le rapport tactique et stratégique, elle pourrait, tout en indiquant le tracé de la grande enceinte extérieure, se borner à la construction d'une enceinte intérieure plus circonscrite, qui contiendrait le matériel nécessaire pour l'armement de toute la place avec des dépôts de munitions et de vivres suffisants.

Je crois même que pour aller au plus pressé, il serait bon de procéder ainsi. Toutefois, cette mesure ne devrait être que provisoire. Comme mesure permanente, cette combinaison ne satisferait pas au but que je désigne.

La Suisse épargnerait, il est vrai, de l'argent, mais pour sacrifier, le cas échéant, des hommes qui sont précieux et difficilement remplaçables.

Il faut de plus ne pas perdre de vue que la distance que l'ennemi aurait à franchir, de quelque côté qu'il vînt, pour atteindre le point fortifié, est fort courte, et que, par conséquent, le temps pour élever les fortifications de la grande enceinte sera fort restreint. On risquerait donc d'être pris au dépourvu.

Je le répète, une pareille combinaison ne saurait être regardée

que comme provisoire. Ce n'est que comme telle qu'elle pourrait être proposée. En demandant les fonds nécessaires pour y procéder, on devrait aussi accorder simultanément ceux qu'exigerait l'érection de la grande enceinte qui seule répondrait au grand but que nous avons indiqué.

Ces points posés, il nous reste à examiner quel pourrait être l'emplacement à assigner à la forteresse fédérale.

Comme nous l'avons dit, cette place forte doit servir de point de dépôt et de concentration et, par conséquent, être assez centrale.

Elle doit être le point de retraite de l'armée fédérale et assurer ses communications avec les autres parties de la Suisse; elle aura donc à défendre l'accès des routes nécessaires à cet effet et les rendre inabordable à l'ennemi.

Enfin la place forte est destinée à devenir le pivot des opérations offensives, elle devra donc embrasser un rayon de lignes d'opérations dans toutes les directions.

Si nous examinons actuellement le territoire que l'armée fédérale a à défendre, nous verrons qu'il comprend ce long parallélogramme dont les deux côtés longs sont formés par la chaîne du Jura et par chaîne des Alpes, dont les deux côtés courts sont dessinés au nord par le lac de Constance et le Rhin, au midi par le Rhône et le lac de Genève.

C'est la zone la plus peuplée, la plus fertile et la plus industrielle de la Confédération. C'est la véritable artère vivifiante de la Suisse moderne. A sa sécurité est irrévocablement liée la signification de l'Etat.

C'est donc sur un point de ce parallélogramme que doit se concentrer la défense.

En combinant cette configuration des localités avec la destination assignée à la place forte, nous arrivons à conclure que, pour atteindre son but, l'emplacement à choisir doit être situé au débouché le plus central de la chaîne des Alpes, de manière à dominer les communications intérieures des montagnes et à ouvrir l'accès de la plaine dans toutes les directions.

Nous ne nous aventurerons pas à exprimer une opinion définitive sur le choix de cet emplacement. Il nous semble toutefois que le terrain des environs de Sursée sur le lac de Sempach remplit toutes les conditions voulues.

La place forte y tiendrait une position assez centrale et à une distance à peu près égale des deux extrémités orientale et occidentale du parallélogramme.

Adossée à un des débouchés les plus importants des Alpes, elle assurera les communications des différentes parties de la Suisse entre elles par les voies qu'ouvre le lac des Quatre-Cantons, et en outre vers l'ouest par la vallée de l'Entlibuch, vers l'est par les lacs de Zug et de Zurich.

Enfin sur son front elle dominera toutes les routes qui rayonnent vers l'Aar et la Limmat dans le demi cercle formé par les cours de ces deux rivières de Zurich à Berne. Elle offrira ainsi à l'armée qui y serait concentrée, de quelque côté que vienne l'agression, le moyen

d'exécuter des opérations propres à arrêter ou à paralyser les tentatives de l'ennemi en agissant soit sur ses flancs, soit sur ses communications, et en ne risquant jamais de perdre les siennes.

Telles sont les considérations qui me semblent militer en faveur du choix du lac de Sempach qui est, comme nous l'avons vu plus haut, le point où aboutissent toutes les invasions étrangères. J'ai cru d'autant plus devoir fixer l'attention sur ce point, qu'il est le seul qui réunisse toutes les conditions voulues au même degré.

Ainsi Thun ne serait utile que comme place d'armes de dépôt, et encore ne serait-elle pas assez centrale. Elle n'aurait aucune importance comme pivot d'opérations offensives, et resterait tout à fait sans valeur en cas d'invasion dans le nord et l'est de la Suisse.

Berne, trop éloignée des débouchés des Alpes, pourrait être facilement investie. D'ailleurs, des considérations politiques apporteraient des obstacles insurmontables à la réalisation d'un pareil projet.

Des points plus à l'est sur le lac de Zug ou de Zurich seraient également trop excentriques et trop isolés du reste de la Suisse.

L'objection qu'on élèvera sans doute contre l'emplacement que j'assigne à la place forte fédérale, c'est qu'elle ne défend que le centre du pays et livre, en cas d'invasion de l'est, les cantons de Thurgovie, d'Appenzell et de Saint-Gall ; en cas d'invasion de l'ouest, les cantons de Genève et Vaud à l'ennemi.

Cette objection n'a pas, à mon sens, plus de fondement que n'en ont les craintes qu'a éveillées dans ces deux derniers cantons l'annexion de la Savoie.

En cas d'une guerre avec la France, les cantons de Vaud et de Genève seront toujours à la merci de leur puissant voisin. C'est le résultat nécessaire de la configuration oblongue du théâtre de la guerre.

Comme la principale armée française opérera soit par Bâle, soit peut-être simultanément par le Munster-Thal, la Suisse devra aussi porter le gros de ses forces sur ces points. Il suffira alors d'un détachement marchant directement de Pontarlier sur Orbe et Moudon, et sans qu'il soit besoin d'un long circuit par la Savoie, pour s'emparer des communications du pays de Vaud avec la Suisse, isoler ce canton et le contraindre à se soumettre. C'est là une conséquence fâcheuse, mais inévitable, de la nature des localités. On sèmerait le canton de fortifications qu'on ne l'éviterait pas.

Un patriotisme éclairé et bien entendu comprendra dans ces cantons comme ailleurs qu'il serait imprudent et dangereux d'user et peut-être d'exposer à la destruction, par des résistances partielles, des forces et des ressources qui, réunies à celles du reste de l'armée fédérale, acquerront une tout autre signification pour la délivrance du sol helvétique.

Concentrer rapidement leurs contingents et leur matériel sur des points d'où ils pourront rejoindre le gros de l'armée fédérale, sera pour tous les cantons menacés la seule mesure efficace à prendre.

L'existence d'une place forte, érigée dans les conditions que nous

avons indiquées, c'est-à-dire de manière à assurer les communications intérieures, facilitera cette tâche.

Elle aura encore une autre utilité. Fermement établie derrière des remparts inexpugnables, l'armée fédérale sera en position de faire des détachements plus considérables pour couvrir des points importants ou en expulser l'ennemi.

Il est encore une considération qu'on ne saurait passer sous silence et qui parle aussi en faveur de l'établissement d'une grande place forte.

La Suisse n'a que rarement l'occasion d'exercer ses soldats, et je souhaite pour son bonheur qu'elle ne soit jamais dans cette nécessité.

Il en résulte toutefois que, dans la plupart des cas, elle n'aura à opposer à des troupes éprouvées que des milices pleines de courage sans doute, mais n'ayant pas l'assurance et le savoir-faire que donne l'habitude des combats.

Marius, lorsqu'il combattit les Cimbres et les Teutons, voyant que ses soldats, qui étaient cependant des troupes aguerries, s'effrayaient de la stature gigantesque de leurs ennemis, fortifia sagement son camp, habitua par des combats partiels ses soldats à l'aspect effrayant de leurs ennemis, et ce ne fut qu'après cela qu'il les conduisit au combat et à la victoire.

De bons remparts rendront le même service au soldat suisse. Il y trouvera le moyen d'utiliser son aptitude au tir, mais il pourra aussi, dans des rencontres partielles, s'exercer au maniement de la bayonnette qui lui est moins familier.

Nous terminerons ici cet aperçu.

Frappé des avantages que, sous le rapport politique stratégique et tactique, la Suisse retirerait d'une grande place forte fédérale afin d'assurer le maintien de son indépendance et la défense de son territoire, et préoccupé des dangers que, dans les circonstances actuelles de l'Europe et à défaut d'un établissement de cette nature, la Confédération helvétique pourrait courir, malgré le courage de ses habitants et sa solide organisation militaire, nous nous sommes décidé à attirer l'attention publique sur cette grave question.

Nous désirons que notre idée accueillie sans préventions soit examinée avec impartialité. Nous espérons que le patriotisme suisse lui fera faire son chemin <sup>1</sup>.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a pris, en date du 20 courant, une nouvelle ordonnance au sujet des exercices de tir spéciaux de l'infanterie. En voici les principales dispositions :

Les officiers de compagnie, les sous-officiers et soldats d'infanterie de l'élite, dans les années où ils ne font pas de cours de répétition ou ne prennent pas part à d'autres écoles, ainsi que les officiers de compagnie et les sous-officiers et soldats de landwehr, à l'exception de ceux arrivés à l'an-

<sup>1</sup> *Nécessité d'une place forte fédérale pour la défense de la Suisse*, par un ami de ce pays. Lausanne, librairie Martignier et Chavannes, 1860, 1 brochure in-8 de 32 pages.